

# INFO REAU



BONNES FÊTES  
*Vœux* Bonnes Fêtes  
*meilleurs* La fête  
*Meilleurs* Vœux

## LE COMITE DE REDACTION

### DE L'INFO REAU

Le comité de rédaction est un regroupement de personnes bénévoles, qui se réunit pour réaliser le bulletin municipal.

Il est ouvert à tous les habitants.

Vous avez des idées, vous souhaitez vous investir et participer en fonction de vos compétences, pour écrire des articles, réaliser des interviews, de façon régulière ou ponctuelle.

**N'attendez pas,  
venez nous rejoindre.**

**Vendredi 1er février 2013**

**à 9 heures en mairie**

## PARTICIPANTS A CE NUMERO:

AUZET Alain

BAILLON Michel

FOUGERON Sonia

*Nous remercions les enfants et les enseignantes pour leur participation à chaque bulletin municipal depuis le mois de juin 2011.*

# SOMMAIRE

LA VIE A REAU	PAGE 4
LE CARNET DE REAU	PAGE 6
LA RUBRIQUE DES ENFANTS	PAGE 7
DOSSIER	PAGE 10
BREVES	PAGE 11
LA VIE A L'ECOLE	PAGE 12
REAU PRATIQUE	PAGE 13



Chères Réaltaises, chers Réaltais,

L'année 2012 s'achève.

J'avais d'emblée indiqué que cette année était une année de transition, de travail préparatoire à l'aboutissement de nos grands projets.

Je pense pouvoir dire que ce travail essentiel a été effectué avec sérieux et détermination et aujourd'hui, tout est quasiment prêt pour la concrétisation de l'assainissement du Hameau de Villaroche et de la liaison douce entre le bourg et le hameau de Ourdy.

Le programme de travaux ambitieux que nous avons projeté a été en grande partie réalisé : installation de jeux pour enfants près de la salle des fêtes ; remplacement des menuiseries de la salle des fêtes ; peinture de l'ancienne cantine, extension de l'éclairage public rue Frédéric Sarazin ; diverses reprises de voirie et trottoirs ; aménagements du stade de football ; fleurissement du bourg ; achat de nouvelles tables pour la salle des fêtes ; pose de deux défibrillateurs, etc.

Nous avons également à cœur de mettre sur les rails deux dossiers majeurs : l'aménagement de la rue Frédéric Sarazin dans le cadre d'un contrat triennal de voirie et la réfection de l'église. C'est chose faite, même s'il faudra attendre quelques années pour la réalisation.

Plus globalement, les élus ayant toujours regretté de ne pas avoir de projet d'aménagement cohérent pour le bourg, nous allons travailler avec l'EPA Sénart à la définition de cet aménagement dans le cadre d'un périmètre d'études.

Enfin, le Plan Local d'Urbanisme a été révisé et fera l'objet très prochainement d'une enquête publique au cours de laquelle vous pourrez vous exprimer.

2013 arrive donc à présent. Au-delà des grands sujets évoqués au début de mon propos, cette nouvelle année verra également la mise en service de la plateforme de traitement de déchets verts, déchèterie et quai de transfert, initiée par le SMITOM. Si cet équipement n'a jamais été une volonté de la commune, il est de notre responsabilité d'accompagner au mieux son ouverture. Nous sommes confiants, mais resterons néanmoins vigilants quant aux éventuelles nuisances générées.

Je n'oublie pas non plus qu'une collectivité est un maillon important d'une chaîne éco-responsable, avec pour préoccupation le respect de l'environnement et, en particulier, la préservation de la nappe du Champigny.

C'est pourquoi j'ai proposé au Conseil Municipal de ratifier la charte du Champigny, base de départ à une réduction progressive par les services communaux des désherbants et autres produits toxiques.

En attendant ces futures échéances, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

A Réau, sans doute plus qu'ailleurs, nous avons tout pour être heureux, pour vivre avec respect et courtoisie les uns avec les autres. Ne gâchons pas cette chance qui nous est donnée.

Permettez-moi également de vous adresser mes meilleurs vœux de bonheur pour cette nouvelle année qui s'annonce.

A très bientôt,

**Alain AUZET,**  
**Maire de REAU**



# RECENSEMENT DE LA POPULATION



**Le recensement,  
chacun de nous compte**

**Toute la population de REAU sera  
recensée**

**entre le jeudi 17 janvier et le samedi 16 février 2013**

*Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants.*

*Le recensement permet de déterminer la population légale de la France et de tous ses échelons géographiques : commune, canton, département et région.*

La population légale tient une place importante dans la vie administrative française, environ 350 articles de lois ou de codes y font référence. Pour une commune, le nombre d'habitants a un impact fort en matière de gestion communale, de finances locales, de réglementation.

Le recensement revêt une importance majeure, notamment pour :

- le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- la détermination du nombre de conseillers municipaux ;
- la détermination du mode de scrutin ;
- la création d'officines de pharmacies ;
- la réglementation de l'affichage urbain.

**En 2013, REAU est recensé.** Les **communes de moins de 10 000 habitants** font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et cette année, **vous êtes concernés.**

**Un agent recenseur se rendra donc à votre domicile à partir du 17 janvier 2013.** Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

Il vous remettra **une feuille pour le logement** recensé, **un bulletin individuel** pour chaque personne vivant dans ce logement et **une notice d'information** sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être **remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.).** Vous pouvez aussi les retourner à la **mairie ou à la direction régionale de l'Insee au plus tard le 16 février 2013.**

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

## **Toutes vos réponses sont confidentielles.**

Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

**Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 01.60.60.85.55.**

**Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2013 : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

**Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)**

## **LE RECENSEMENT ET MOI :**

**1** Un agent recenseur vient chez moi et dépose les questionnaires de recensement.

**2** Je lis et remplis les documents qui m'ont été remis.

**3** L'agent recenseur revient les récupérer. Il m'aide à les remplir si je le souhaite.



# COMITE DES FETES



Le troisième jeudi du mois de novembre est traditionnellement le jour de sortie du Beaujolais Nouveau.

Le Comité des Fêtes l'a bien compris et a renouvelé son opération cette année encore.

Les participants ont pu déguster le breuvage, accompagné de charcuteries et fromages disposés sur un très beau buffet.

Si certaines initiatives ont du mal à trouver des adeptes, on peut constater que celle-ci fonctionne très bien.

Pourvu que ça dure !

## ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale a eu lieu le 19 novembre 2012.

Le comité des fêtes recense cette année 13 adhérents.

Le nouveau bureau élu est le suivant :

Présidente : Carole DOS SANTOS

Trésorière : Sylvie LEFFRAY

Secrétaire : Séverine GAUTREAU

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Photo 2011

Dimanche 11 Novembre, se tenait la cérémonie de commémoration de l'armistice de la Première Guerre Mondiale, en présence de quelques enfants et de la Directrice de l'école de la Colombe, de Didier TURBA, Conseiller Général et de Monsieur DESSON, Président du comité d'entente des associations d'anciens combattants.

L'Harmonie de Moissy-Cramayel accompagnait, comme chaque année, la cérémonie.

Monsieur le Maire, dans son discours, a décrit le quotidien terrible vécu par les "poilus" de la Grande Guerre.

Il a conclu son allocution en invitant les enfants de l'école à ne pas répéter les erreurs du passé. Mais, bien au contraire, à en tirer les enseignements qui s'imposent. A faire de l'avenir de ce monde, un monde de respect, d'amour et de tolérance ; un monde de paix.

Un hommage a ensuite été rendu au cimetière, avant qu'Alain AUZET invite les personnes présentes à un pot de l'amitié.

## ASSOCIATION VITADANCE

ZUMBA  
ATOMIC

Pour la première, nous avons organisé un stage de zumba atomic pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, interdit aux parents, le mercredi 7 novembre 2012 sur le thème d'Halloween. Ce stage a rassemblé 54 enfants dans une ambiance de folie !



Spécifiquement conçu pour les enfants, la zumba atomic est un cours de zumba avec des danses, des jeux mêlés à des musiques du monde et des musiques actuelles, ainsi que des chorégraphies spécialement étudiées pour eux. Elle comprend le développement de la coordination, la mémoire, l'équilibre, la discipline et la créativité. Des points communs avec la zumba des grands : la bonne humeur et l'ambiance de fête.





## PLAN HIVERNAL

Un plan de salage des routes communales a été établi. Il détermine la liste des routes qui seront salées si ces dernières sont considérées dangereuses :

- Rue Frédéric Sarazin
- Route de Villaroche
- Tout le parcours du car scolaire



### PETIT RAPPEL

La loi \* n'oblige aucunement les propriétaires de constructions antérieures au 12/07/1979 à détenir une boîte aux lettres aux normes fixées par l'AFNOR.



Néanmoins, dans un souci de rendre la distribution du courrier plus facile et pour éviter d'aller chercher vos colis à la poste, en posséder une serait l'idéal.

Dans tous les cas, nous vous rappelons qu'il est important :

- que votre boîte aux lettres soit accessible (exemple : ne pas stocker les bacs de collectes devant)
- Que votre nom soit inscrit lisiblement, ainsi que celui de tous les résidents (si les noms sont différents)
- Que votre numéro de propriété soit indiqué sur la boîte aux lettres s'il n'est pas indiqué sur votre propriété

Pour information, l'arrêté n° 1802 du 29 juin 1979 rend obligatoire l'installation de boîtes aux lettres normalisées pour toutes les constructions ayant fait l'objet d'un permis de construire postérieur au 12 juillet 1979, à raison d'une boîte par logement.

\* Article R 111.14.1 du Code de la construction et de l'habitation

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :



Parc du Plessis Picard

Camille-Amélie LEBON 16/11/2012

Yorick OLLIVIER-ROUSSEAU 21/11/2012

# PROJET JARDINAGE

## REPORTAGE DES PETITE ET MOYENNE SECTIONS

C'est l'automne ! C'est le moment pour planter les bulbes. Nous avons utilisé un plantoir pour faire des trous dans la terre. Puis, nous avons mis des oignons de narcisse, de tulipe et de crocus.



« Je faisais des trous. » (Nora)  
« On a fait des trous pour mettre des oignons pour que les fleurs elles poussent. » (Thaïs)

« Et après, j'ai refermé la terre. »  
(Léa)



# PROJET JARDINAGE

REPORTAGE DES CM1 - CM2 du jeudi 20 septembre 2012

Aujourd'hui à mon poste, nous avons arraché toutes les mauvaises herbes. Nous avons fait attention à ne pas arracher les légumes. Il y avait: des tomates, des pèfions, des radis et même un concombre pourri que j'ai arraché, Maria s'est rendu compte qu'il y avait un légume roché, il s'ailleurs j'ai faillie jeter! C'était moins une OUF! Mais quand Maria est allée le montrer à Catherine, elle lui a dit que le concombre était pourri. Tout ça pour rien! Une fois qu'il n'y avait plus de mauvaises herbes dans le potager, on a soufflé un peu et on s'est rendu compte qu'on avait pris notre sac poubelle! Quelques secondes après, nous nous sommes aperçus que c'était Henriqué qui se baladait avec notre sac poubelle sur le dos!

Emma Landric CM1



Aujourd'hui, nous sommes allés faire du jardinage. On est allés chercher les outils pour le faire et mes Parents vont venir à l'école parce qu'il vont jardiner le potager et vont nettoyer le jardin et nous aussi. Nous avons arraché les mauvaises herbes et nettoyé le jardin avec un balai. On a mis les mauvaises herbes dans un sac poubelle et il y avait du sable gris. Il y avait des grandes racines et plein de terre sur la racine, de 10h30 à 11h45. C'était long mais c'était COUL.

Séréna Richard CM1



Aujourd'hui on a fait du jardinage. Mon groupe: Chloé, Hugo, et Jason ont enlevé toutes les mauvaises herbes. Et on les a jetés. On a trouvé des radis. Catherine nous a autorisés à les ramener chez nous pour les manger.



Théo AMBLARD cm1

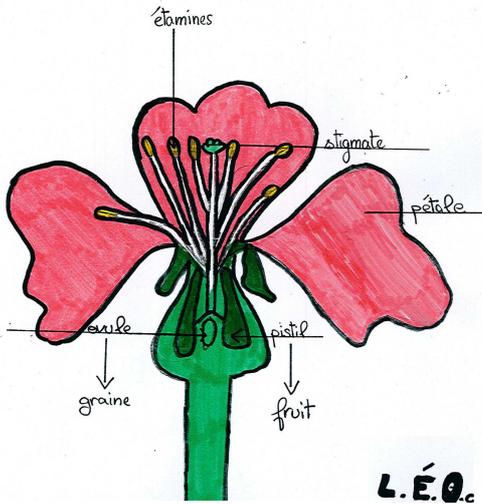


LA RUBRIQUE DES ENFANTS

# PROJET JARDINAGE

## EXTRAIT DU CAHIER D'EXPERIENCES DES CM1 - CM2

### Formation de la fleur

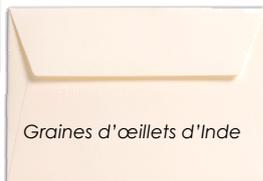


On a ouvert des bleuet et des œillets d'Inde pour voir comment elles se reproduisent. Et on a trouvé plein de petites graines. Et on va les planter.

### Observation de fleurs



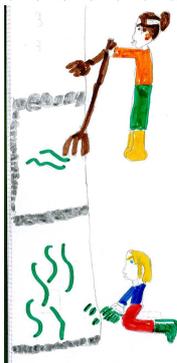
En attendant on conserve les graines dans des enveloppes.



### Vendredi 19 octobre 2012

Les 7 de la classe sont allés au potager pour retourner la terre, enlever des racines, jeter les feuilles mortes, aplatis la terre et enlever les cailloux. Marie-Hélène nous a expliqué comment faire.

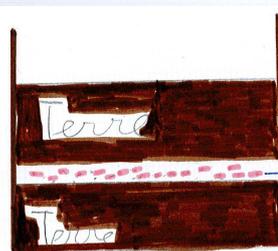
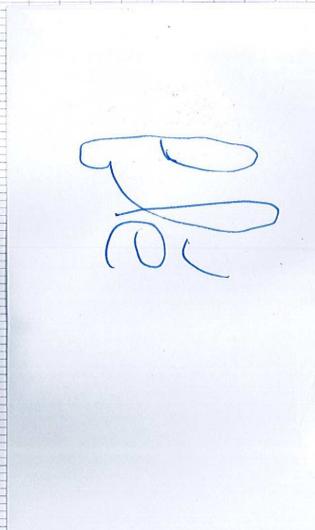
Emma Landria CM1



### Vendredi 12 octobre 2012

Hier, Jeudi 11 octobre Damien, Léo, Jérémie et Lorian ont planté du blé. L'histoire se demande pourquoi

Pensez-vous que le blé poussera dans la classe?  
Réponse: oui je pense que le blé peut pousser dans la classe. Et c'est d'abord d'abord CM1



le grain de blé est rose.  
← grain de blé comme celui-ci plantés Jeudi 11 octobre 2012  
Damien a trouvé un rosier sauvage et l'a planté dans la classe, dans un pot.  
Damien a planté du blé dans la terre et a recouvert de terre.

Réalisé par les élèves de l'école de la Colombe avec la participation des enseignantes.



# CHARTRE DU CHAMPIGNY

## LE CONTEXTE :

La nappe des calcaires du Champigny est l'un des réservoirs aquifères majeurs d'Ile de France. Elle alimente en eau potable un million de franciliens, dont une majorité de Seine-et-Marnais. Une partie de l'eau souterraine, moins de 10% des prélèvements, est également utilisée pour satisfaire des besoins industriels et agricoles.

La nappe est alimentée en partie par l'infiltration des eaux de surface.

Ainsi, plus que tout autre aquifère, la qualité des eaux souterraines est étroitement liée à celle des cours d'eau. Soumise aux pressions croissantes liées à l'activité humaine (prélèvements, pollutions d'origines diverses, exploitation des calcaires du Champigny), la qualité de la nappe des calcaires du Champigny se dégrade et son niveau baisse de façon inquiétante, les années de faible recharge hivernale.

## UN PEU D'HISTOIRE :

Dans les années 90, les difficultés d'approvisionnement en eau potable – d'abord liées à un problème quantitatif puis à une dégradation de la qualité – ont poussé les acteurs et usagers de la nappe à se mobiliser autour de cette ressource, dans le cadre d'un comité des usagers en 1994, puis dans celui d'un contrat de nappe et d'une charte des usagers en 1997.

Cette concertation a abouti à la création en juillet 2001 de l'association de l'aquifère des calcaires de Champigny en Brie, dénommée AQUI'Brie, par le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Général de Seine-et-Marne, l'agence de l'eau Seine Normandie et l'Etat.

## LES MISSIONS :

- L'animation du comité des usagers du Champigny, lieu de concertation et d'échanges entre les différents acteurs publics, associatifs et privés,
- Le développement, la mise en œuvre et la promotion d'actions de prévention de la pollution de la nappe,
- La constitution d'un pôle de connaissance de cet aquifère qui permet de préciser son mode de fonctionnement et, notamment, son mode d'alimentation par les zones de pertes en rivière, afin de mieux orienter les actions de prévention de la pollution de la nappe,
- La définition d'outils de gestion de la nappe dans l'objectif de la définition des règles de gestion des prélèvements entre usagers,
- La proposition aux pouvoirs publics de dispositions répondant aux objectifs de protection, d'amélioration et d'utilisation raisonnée des eaux de la nappe.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie      Le Conseil régional d'Ile de France  
M. Guy FRADIN      M. Jean-Paul HUCHON



Le Conseil général de Seine et Marne      Le Conseil général de l'Essonne  
M. Vincent EBLE      M. Michel BERSON



Le Conseil général du Val-de-Marne      AQUI'Brie      La commune signataire  
M. Christian FAVIER      M. Jean DEY      M. Alain AUZES



# CHARTRE DU CHAMPIGNY

## POUR REAU :

L'engagement que prend la commune au travers de la signature de cette charte est multiple :

- participer à la reconquête de la qualité de l'eau de la nappe du Champigny,
- mettre en œuvre une démarche progressive de réduction des produits phytosanitaires, voire de suppression, là où c'est possible, dans l'entretien des espaces publics,
- diminuer les impacts et les coûts induits par l'utilisation de phytosanitaires,
- informer et sensibiliser les administrés à la démarche mise en œuvre et les inciter à des gestes éco-citoyens.

La mise en œuvre de notre engagement se déclinera en plusieurs phases :

- un diagnostic préalable des pratiques actuelles en matière de désherbage,
- la sensibilisation des agents qui utilisent ces produits nocifs pour leur santé et l'environnement,
- la réduction des volumes de produits,
- le cas particuliers du traitement des abords de cours d'eau,
- l'adaptation des bonnes pratiques aux éventuels sous-traitants,
- l'intégration progressive de méthodes préventives et alternatives aux traitements chimiques.



## Conseils municipaux

Lors de la séance du 16 octobre, le Conseil Municipal :

- a voté la mise en place d'un périmètre d'études pour le bourg. Dans ce cadre, une réflexion sera menée par l'EPA Sénart, en concertation avec les élus de Réau afin de définir un projet cohérent, à long terme, pour l'aménagement du bourg.
- a émis un avis favorable à la demande d'autorisation de la société PRD, en vue d'exploiter un entrepôt dans le parc d'activités de l'A5a. L'entrepôt sera construit prochainement sur les communes de MOISSY-CRAMAYEL et de REAU.

Lors de la séance du 13 novembre, le Conseil Municipal :

- a fixé les différents taux de taxe d'aménagement
- a décidé d'acquérir un terrain de 900 M<sup>2</sup>, situé impasse de la Forge.
- a donné autorisation à Monsieur le Maire de signer la "charte du Champigny" (voir dossier)

Tous les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie.

## DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Toutes les séances sont publiques

- Mercredi 23 janvier 2013
- Lundi 25 février 2013
- Vendredi 29 mars 2013 ou Mercredi 10 avril 2013 (selon date limite du vote du budget)
- Mardi 28 mai 2013
- Lundi 1er juillet 2013

Elles ont lieu :  
**en salle du conseil municipal  
à 20 heures**



DOSSIER



BREVES

# ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

L'élection des parents d'élèves a eu lieu le 12 octobre 2012.

Les parents élus titulaires sont :

- Monsieur FERREIRA Georges
- Madame SABOURAULT Séverine
- Madame DA SILVA Marta
- Mademoiselle DONNER Elodie
- Madame LANDRIC Célyne

Les parents élus suppléants sont :

- Monsieur DELMAS Olivier

## MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE

Etant donné que les vacances scolaires de la Toussaint ont été prolongées de deux jours, soit jusqu'au lundi 12 novembre au matin, les enfants devront les récupérer.

A noter :

- Les enfants auront cours le mercredi 22 mai 2013 toute la journée
- Les vacances d'été commenceront le samedi 6 juillet 2013

## SPECTACLE DE NOËL

"les musiques  
du monde"



En l'absence de Madame MONTEBAULT, Directrice de l'école de la Colombe, les enseignantes ont pris le relais.

Les enfants des différentes classes se sont succédés avec des tableaux variés (le folklore Portugais, le country music, les danses russes, etc.)

Plusieurs classes se sont également associées pour chanter un chant magnifique : "les enfants de Noël", véritable hymne à la paix dans le Monde, ainsi qu'un chant qu'ils ont eux-mêmes composé : tous les Noël du Monde".



# Les horaires d'ouverture de la mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et le Samedi toute la journée  
Vendredi après-midi.

## MAIRIE

2 Route de Villaroche  
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55

☎ 01.60.60.26.48

✉ [mairie.de.reau@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.reau@wanadoo.fr)

Site : [reau.fr](http://reau.fr)

## RECENSEMENT MILITAIRE

**Garçons et filles, vous avez 16 ans,  
Faites-vous recenser.**

Tous les jeunes français garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

Il faut se présenter avec sa carte d'identité, un justificatif de domicile, ainsi que le livret de famille des parents. Il sera remis à l'intéressé(e) une attestation de recensement.

Il est primordial de la conserver précieusement. En effet, cette attestation sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée).



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS  
FAIT RECENSER.  
ET TOI ???



## Inscription sur les listes électorales

Vous avez emménagé sur la commune ; pensez à venir vous inscrire sur les listes électorales avant le

**31 décembre de 10 h à 12 h**

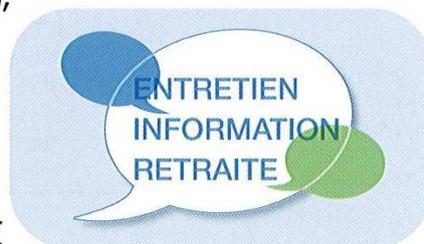
Pour s'inscrire, se présenter en mairie aux horaires d'ouverture, muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Si vous êtes déjà inscrit, mais qu'un changement d'adresse ou d'état civil est survenu en cours d'année, pensez à nous le faire savoir, muni des justificatifs.



## L'Entretien information retraite : un expert vous répond

*Dans le cadre du droit à l'information, les régimes de retraite mettent gratuitement leurs experts à la disposition des assurés pour faire le point sur leur retraite. Présentation de ce nouveau dispositif.*



**Qui peut bénéficier d'un Entretien information retraite ?**

**T**out assuré, en activité ou non, ayant acquis des droits à retraite dans un régime obligatoire français peut désormais demander un entretien à partir de 45 ans. En Île-de-France, la Cnav proposait déjà un entretien personnalisé à partir de 55 ans afin de commenter l'Estimation indicative globale des droits à retraite tous régimes confondus.

À noter toutefois que même si cet entretien est possible dès 45 ans, il sera limité à une présentation des droits acquis sans comporter une estimation précise des retraites à venir. C'est pourquoi, la Cnav le recommande plutôt à partir 55 ans.

**À qui demander un Entretien information retraite ?**

**L'**assuré peut demander un entretien auprès de n'importe quel régime, de base ou complémentaire, auquel il a cotisé. Il lui suffit de le contacter par le moyen qu'il souhaite : mail, téléphone, courrier... Il sera alors demandé à l'assuré de vérifier sa carrière à partir du Relevé de situation individuelle en sa possession ou qui lui sera envoyé et ce, afin d'optimiser la qualité des informations. Un rendez-vous sera ensuite fixé avec son organisme de retraite.

**Comment se déroule cet entretien ?**

**L'**assuré pourra faire le point sur l'ensemble de sa carrière avec l'expert de la caisse de retraite et se faire expliquer les différentes options que comporte la législation retraite (surcote, décote, retraite progressive, cumul emploi-retraite, rachat de trimestres...) ainsi que les simulations de montant de retraite.

Pour plus d'informations et demander un Entretien information retraite à la Cnav, contactez le **39 60** (prix d'un appel local depuis un poste fixe). Depuis une box, un mobile, composez le **09 71 10 39 60**.

## Les clés pour « bien vivre » sa retraite

Envie d'en savoir plus ? Connectez-vous sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr), espace « Retraités », rubrique « Bien vivre sa retraite ».

## Ma retraite, mode d'emploi

Retrouvez le guide sur [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr)



# COMMISSARIATS DE POLICE

Dans le but d'améliorer encore l'accueil du public dans les commissariats de police de Seine et Marne, il a été mis en place :

- **La création d'une permanence d'accueil personnalisé du public par les responsables de la police**

Tous les mardis de 17 à 19 heures le public sera reçu, avec ou sans rendez-vous, par un responsable de la sécurité publique locale afin de vous entretenir sur divers sujets tels que :

- Problèmes de sécurité
- Doléances particulières
- Aide aux victimes
- Information relatives à la sécurité d'un quartier
- Renseignements et conseils juridiques
- Suivi d'un dossier en cours, etc

- **L'amélioration de l'aide aux victimes**

Vous êtes victimes et souhaitez avoir :

- Un contact préalable avec les services de police
- Une information sur vos droits
- Une orientation adaptée à votre situation

La sécurité publique a mis à votre disposition un nouveau moyen d'entrer en contact avec la police : une boîte aux lettres électronique pour adresser directement vos interrogations par courriel, selon votre lieu de résidence, il vous suffit d'écrire à l'adresse électronique précisée à la fin de l'article.

**Attention, cette boîte aux lettres ne permet pas de déposer plainte. Elle ne doit pas être utilisée en cas d'urgence. (appel 17 Police secours)**

Des psychologues de la police nationale sont également à votre disposition sur les districts de Melun et de Meaux. Si vous êtes ou avez été confronté à une situation difficile traumatisante, vous pouvez solliciter un entretien gratuit et confidentiel lors de votre dépôt de plainte.

- **Appel 17 « Police Secours »**

La mise en place d'un nouveau centre « appel 17 » participe à l'amélioration de l'accueil du public en Seine et Marne. Départementalisé, ce dispositif permet une centralisation du traitement de vos demandes, une réduction des délais d'intervention, une plus grande sécurité d'intervention.

**Le 17 est à réserver aux situations d'urgence.**

Pour contacter votre commissariat :

MOISSY CRAMAYEL : 01 64 13 50 00

commissariat.moissy-cramayel-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr



En plus de l'accueil 24h/24 et 7j/7



Dans tous les commissariats de police de Seine-et-Marne : un accueil de la population



**ACCUEIL PERSONNALISÉ** sans rendez-vous tous les mardis de 17 h. à 19 h.

## EAUX DE SENART

Du nouveau dans la relation clientèle.

Un nouveau numéro Cristal vient d'être déployé en remplacement du numéro Azur, qui sera cependant encore actif pendant quelques mois.

Ce déploiement est important pour Eaux de Sénart, car en composant ce nouveau numéro, les clients ont accès à des fonctionnalités évoluées, pour une réponse plus efficace à leurs demandes. De plus, le coût de l'appel, non surtaxé, est fixé par les opérateurs téléphoniques qui, pour la plupart, l'ont intégré dans leurs offres internet.

- Pour toute question relative au service ou à la gestion du compte clientèle :

**N° Cristal : 0 977 409 432** (appel non surtaxé)

- En cas d'urgence 24h sur 24 :

**N° Cristal : 0 977 429 432** (appel non surtaxé)



**EAUX DE SENART**

PARC D'ACTIVITES DU CHÂTEAU D'EAU  
Rue Marcelin Berthelot, BP 107  
77553 MOISSY CRAMAYEL CEDEX  
www.eaudesenart.com



REAU PRATIQUE

# DATES A RETENIR

## THÉÂTRE

« La soupière » de Robert LAMOUREUX

Samedi 23 mars 2013

À 20 heures 30

À la salle des fêtes

## FÊTE DE NOËL

Dimanche 13 janvier 2013

Organisée par le  
Comité des Fêtes

## SOIRÉE JEUX

Samedi 23 février 2013

Organisée par le  
Comité des Fêtes

## VŒUX DU MAIRE

Lundi 14 janvier 2013

À 19 heures 30

À la salle des fêtes

INFO REAU N° 21

DECEMBRE 2012

Directeur de la publication : Alain KUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Sonia FOUGERON

Impression : Mairie de Réau - Imprimé sur papier PEFC 10-31-179 à 450 exemplaires